



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.1025*
2 février 2005

Original: FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Trente-huitième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)**
DE LA 1025^e SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le vendredi 28 janvier 2005, à 10 heures

Président: M. DOEK

SOMMAIRE

COMMÉMORATION DU SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION
DU CAMP D'AUSCHWITZ

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA TRENTE-HUITIÈME SESSION

CLÔTURE DE LA SESSION

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 1023^e et 1024^e séances.

** Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la première partie (privée) de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La deuxième partie (publique) de la séance est ouverte à 11 h 35.

COMMÉMORATION DU SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION
DU CAMP D'AUSCHWITZ

1. *Sur l'invitation du Président, une minute de silence est observée pour commémorer le sixième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz et rendre hommage à toutes les victimes de la Seconde Guerre mondiale.*

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA TRENTE-HUITIÈME SESSION
(CRC/C/146)

2. Le PRÉSIDENT invite les membres du Comité à examiner les chapitres I (Questions d'organisation et questions diverses), III (Coopération avec d'autres organes de l'ONU et autres institutions intéressées), IV (Future journée de débat général), V (Activités de suivi), VI (Observations générales) et VII (Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session).

3. *Les chapitres I, III, IV, V, VI et VII sont adoptés.*

4. Le PRÉSIDENT invite le Rapporteur à présenter la section B du chapitre II du rapport, intitulée «Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention et du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés», contenant les observations finales du Comité sur les rapports de la Suède, de l'Autriche, du Togo, de la Bolivie, du Nigéria, de l'Albanie, du Luxembourg, des Bahamas, du Belize et de l'Iran.

5. M^{me} KHATTAB (Rapporteur) présente dans leurs grandes lignes les observations finales du Comité sur les rapports de la Suède, de l'Autriche, du Togo, de la Bolivie et du Nigéria.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Suède (CRC/C/15/Add.248)

6. *Les observations finales concernant le troisième rapport périodique de la Suède sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Autriche (CRC/C/15/Add.251 et CRC/C/OPAC/CO/2)

7. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique présenté par l'Autriche en application de la Convention et les observations finales concernant le rapport initial présenté par l'Autriche en application du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Togo (CRC/C/15/Add.255)

8. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Togo sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Bolivie (CRC/C/15/Add.256)

9. *Les observations finales concernant le troisième rapport périodique de la Bolivie sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Nigéria (CRC/C/15/Add.257)

10. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Nigéria sont adoptées.*

11. Le PRÉSIDENT présente dans leurs grandes lignes les observations finales du Comité sur les rapports de l'Albanie, du Luxembourg, des Bahamas, du Belize et de l'Iran.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Albanie (CRC/C/15/Add.249)

12. *Les observations finales concernant le rapport initial de l'Albanie sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Luxembourg (CRC/C/15/Add.250)

13. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Luxembourg sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Bahamas (CRC/C/15/Add.253)

14. *Les observations finales concernant le rapport initial des Bahamas sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Belize (CRC/C/15/Add.252)

15. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Belize sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Iran (CRC/C/15/Add.254)

16. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de l'Iran sont adoptées.*

17. Le PRÉSIDENT indique que le Comité a ainsi adopté l'ensemble de son rapport sur sa trente-huitième session.

CLÔTURE DE LA SESSION

18. Le PRÉSIDENT rend hommage à M^{me} Chutikul – qui ne se représente pas au terme de son mandat – pour sa précieuse contribution aux travaux du Comité, et remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la trente-huitième session du Comité.

La séance est levée à 12 h 25.
